

AIDES | JANVIER 2025

## FONDS CHALEUR

### FINANCEZ VOTRE PROJET CHALEUR RENOUVELABLE



BOIS  
ÉNERGIE



SOLAIRE  
THERMIQUE



GÉOTHERMIE



CHALEUR  
FATALE



Proposé par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), le « **Fonds chaleur** » est une aide financière conçu pour les projets de chaleur renouvelable de grande capacité.

Pour la période 2024-2027, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage en tant qu'animateur du dispositif sur son territoire. **Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans la concrétisation de vos projets !**

#### Bénéficiaires :

Le dispositif s'adresse à tous les porteurs de projets de production de chaleur renouvelable sur le territoire de l'Agglomération qu'ils soient :

- ✔ **Publics** : communes, bailleurs sociaux, etc.
- ✔ **Privés** : entreprises, exploitations agricoles, établissements de santé, structures touristiques, etc.

#### Les solutions énergétiques éligibles :



#### BOIS ÉNERGIE

Chaudières bois à granulés ou bois déchiqueté



#### SOLAIRE THERMIQUE



#### GÉOTHERMIE



#### RÉSEAUX DE CHALEUR



#### CHALEUR FATALE

## Les grandes étapes de votre projet :

### 1 Études préalables

- Analyse des besoins et réalisation d'une étude d'opportunité.
- Accompagnement pour l'étude de faisabilité.

€ Aide financière : jusqu'à 70 % pour l'étude de faisabilité.

### 2 Conception

- Soutien dans la sélection du maître d'œuvre (MOE).
- Montage du dossier de demande subvention.

€ Aide financière : jusqu'à 70 % pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

### 3 Réalisation

- Suivi du chantier et contrôle de la qualité des prestations.

€ Aide financière : jusqu'à 45 % sur l'investissement, variable selon les projets.

### 4 Exploitation

- Assistance pour la réception des travaux et mise en service de l'installation.
- Vérification du suivi de la production d'énergie renouvelable.

**Avec Guingamp-Paimpol Agglomération, facilitez l'émergence de votre projet énergétique grâce à notre accompagnement !**

## Un accompagnement complet et sur-mesure pour vos projets énergétiques !



### Une expertise technique dédiée

L'Agglomération veille à ce que vos projets répondent aux conditions d'éligibilité pour accéder aux subventions du Fonds Chaleur.



### Des aides calculées au plus juste

Les financements sont définis en fonction de la production énergétique prévue et du type de projet.



### Un accompagnement global

Vous bénéficiez d'un interlocuteur de l'Agglomération qui vous guide à chaque étape, de l'idée initiale à la réalisation concrète.

**Vous avez un projet ?  
Vous souhaitez plus  
de renseignements ?**

### Contact :

#### L'ÉQUIPE ÉNERGIE DE L'AGGLOMÉRATION

☎ 02 96 13 59 59

✉ enr@guingamp-paimpol.bzh

11 rue de la Trinité  
22200 Guingamp  
Tél. 02 96 13 59 59

contact@guingamp-paimpol.bzh  
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

